

**Règlement de participation aux Pitches Start-ups
Les Acteurs de La French Care**

L'association des Acteurs de La French Care lance la deuxième édition de son Pitch Care qui se déroulera du 1^{er} février au 31 mars 2023.

Validité des candidatures

Seront réputées nulles les candidatures :

- Réalisées au moyen de coordonnées incomplètes, erronées ou frauduleuses ;
- Illisibles ou incomplètes ;
- Non-conformes au règlement ;
- Emanant d'une structure faisant l'objet d'une procédure collective (plan de sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire) ;
- Envoyées après la date limite de dépôt des candidatures ;
- Non-transmises via le formulaire en ligne ;

Tout candidat dont la candidature sera déclarée nulle, pourra se voir déchu de la qualité de gagnant et du prix attribué. Les candidats autorisent expressément les organisateurs du concours à effectuer toutes les vérifications légales concernant leur identité et leurs coordonnées.

Seuls les candidats ayant leur siège social situé en France et justifiant de moins de 5 ans d'existence, d'une activité commerciale avérée et d'un service établi sont éligibles à ce concours.

Engagement des candidats

Tout candidat au concours s'engage à :

- Détenir les droits de sa propriété intellectuelle de l'innovation présentée ou être autorisé par les codétenteurs à candidater au pitch. Les candidats garantissent les organisateurs de toute condamnation qui serait prononcée contre eux sur la base d'une violation d'un droit de propriété intellectuelle attaché au projet présenté. Les membres du jury et les organisateurs du concours ne peuvent être tenus juridiquement responsables en cas de publication par un tiers ou pas les candidats de travaux protégés ;
- Autoriser par avance et à titre gracieux, les organisateurs et les différents partenaires à publier reproduire et représenter son nom, adresse et photographie, sur tout support qui pourrait être utilisé dans toute manifestation liée au présent concours, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir d'autres droits que ceux des récompenses gagnées ;
- Renoncer à revendiquer tout droit sur son image et faire son affaire de tous les droits de propriété intellectuelle de l'innovation présentée et assumer la responsabilité de toute revendication de tiers à ce sujet ;
- A participer à toute action de communication lancée par les organisateurs ou les partenaires ;
- Le bénéficiaire s'interdit d'utiliser son image et celle de la collectivité dans tout domaine pouvant nuire à l'ordre public, aux bonnes mœurs et à l'image des organisateurs.

Confidentialité

La liste des dossiers de candidature non retenus ainsi que les délibérations du jury sont confidentielles.

Critères de sélection

Les dossiers des candidats seront évalués et sélectionnés selon les critères suivants :

- Le caractère innovant du projet ;
- Le potentiel de développement du projet ;
- La prestation orale du participant lors de l'évènement final prévu la semaine du 27 mars 2023.

La sélection s'effectue en trois temps :

1. Eligibilité des candidatures : vérification de l'éligibilité des candidatures ;
2. Pré-sélection de 10 candidats par le jury ;
3. Sélection finale : la sélection finale et la nomination du gagnant se fait lors de l'évènement organisé la semaine du 27 mars.

Les décisions du jury de sélection sont prises en tenant compte, notamment, de la pertinence (au regard des critères de sélection), de l'originalité, du potentiel des projets soumis et du nombre d'inscrits. Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions de la commission de sélection et du jury qui demeureront souveraines et neutres. Chaque membre du jury s'est engagé à ne détenir aucun lien d'intérêts avec les start-ups candidates.

Modification du règlement

Les organisateurs se réservent tout droit pour annuler ou modifier le présent règlement dicté par les circonstances ou la force majeure. Dans le cas d'une annulation pure et simple, aucune charge de quelque nature que ce soit ne pourra être retenue contre les organisateurs. En cas de modification du présent règlement, les organisateurs s'engagent à en faire parvenir la teneur aux candidats, au plus tard dans les quinze jours avant la tenue des évaluations.

Litige

Toute contestation d'un ou plusieurs points du règlement ainsi que tout litige pouvant être issu du présent concours feront l'objet d'une décision sans appel rendue après délibération du jury.

Contact

contact@acteursdelafrenchcare.fr